

## PLAN D'ACTION À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS À PRENDRE RELATIVEMENT AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PORTANT SUR LE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (VGQ 2008-2009, TOME I, CHAPITRE 3).

RECOMMANDATIONS	ACTIONS À PRENDRE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1) Statuer sur les liens permis entre les organismes communautaires et leur fondation, aux fins de l'obtention du financement et de la reddition de comptes. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander un avis juridique sur les liens permis entre les organismes communautaires et leur fondation.</li> <li>• Revoir le formulaire de demande de subvention afin que les organismes communautaires déclarent tout lien privilégié avec une fondation.</li> <li>• Effectuer les suivis pertinents lorsqu'un organisme a des liens privilégiés avec une fondation afin de s'assurer qu'il respecte les règles à cet effet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS</li> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> </ul>	<p>Automne 2009</p> <p>Automne 2009</p> <p>En continu</p>
2) Préciser dans quel contexte chacun des trois modes de financement doit être utilisé. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et appliquer les orientations sur les modes de financement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion : MSSS</li> <li>• Application : MSSS et Agences</li> </ul>	<p>Printemps 2010</p> <p>Printemps 2010</p>
3) Présenter au Conseil du trésor les normes associées au PSOC, afin d'obtenir une approbation de sa part. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soumettre au Conseil du trésor le CT normes relatif au PSOC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS</li> </ul>	<p>Automne 2009</p>
4) Réévaluer de façon systématique et périodique le montant du soutien accordé, en appui à la mission globale, à chaque organisme communautaire pour qu'il soit établi en lien avec ses besoins, et ce, à partir d'une information suffisante. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un processus formel, systématique et périodique de réévaluation des subventions (protocole d'ententes, visite).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> </ul>	<p>Automne 2010</p>
5) Tenir compte des excédents non affectés des organismes avant de fixer le montant de soutien à attribuer en appui à la mission globale. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser la procédure à suivre concernant le surplus accumulé – analyse, calcul et suivi de gestion.</li> <li>• Inclure le surplus dans les variables à considérer lors de l'attribution du soutien financier accordé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> <li>• MSSS et Agences</li> </ul>	<p>Automne 2010</p> <p>En continu à partir de l'hiver 2011</p>
6) Distribuer, en prenant en considération les besoins de la population, notamment ceux recensés par les CSSS, les nouvelles allocations de développement de façon à ce qu'elles servent à améliorer l'offre de service. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracer le portrait du financement des organismes communautaires afin de cibler les programmes-services et les catégories d'organismes nécessitant un financement additionnel pour être davantage en mesure de répondre aux besoins.</li> <li>• Revoir le formulaire de demande de subvention afin que les organismes communautaires puissent indiquer s'ils ont une entente de services avec un établissement.</li> <li>• Mettre en place un système de cueillette de l'information concernant les ententes de services signées entre les CSSS et les organismes communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS</li> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> </ul>	<p>Printemps 2009</p> <p>Automne 2010</p> <p>Hiver 2011</p>

## PLAN D'ACTION À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS À PRENDRE RELATIVEMENT AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PORTANT SUR LE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (VGQ 2008-2009, TOME I, CHAPITRE 3).

RECOMMANDATIONS	ACTIONS À PRENDRE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
7) Justifier les sommes allouées par entente de services ainsi que par projet ponctuel, et fixer des attentes au regard des services attendus et des modalités de suivi. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser et appliquer les orientations sur les modes de financement.</li>   <li>• Prévoir un processus formel de réévaluation des subventions (protocole d'ententes, visite).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion : MSSS</li> <li>• Application : MSSS et Agences</li>   <li>• <b>MSSS / Agences</b></li> </ul>	<p>Printemps 2010</p> <p>Printemps 2010</p> <p>Hiver 2010</p>
8) Revoir ses exigences en matière de reddition de comptes des organismes communautaires, afin d'être capable d'effectuer un suivi rigoureux, et ce, tant pour les rapports financiers que pour les rapports d'activités. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier le cadre de référence sur la reddition de comptes, en fonction des travaux menés au niveau gouvernemental.</li>   <li>• Développer un modèle de grille d'analyse de reddition de comptes commune.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS / Agences et SACAIS</b> en collaboration</li>   <li>• <b>MSSS / Agences</b></li> </ul>	<p>Hiver 2011</p> <p>Hiver 2011</p>
9) Préciser la ligne de conduite relativement au contrôle que les agences et les établissements peuvent exercer. (MSSS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer un processus formel afin d'octroyer au bailleur de fonds le droit de consultation et de vérification des registres de l'organisme subventionné par le biais d'un protocole d'entente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS / Agences</b></li> </ul>	Automne 2010
10) Signer des protocoles d'entente avec les organismes à qui ils accordent une subvention sous forme d'appui à la mission globale. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un protocole d'entente afin, entre autres, de préciser la ligne de conduite par rapport au contrôle des bailleurs de fonds sur les organismes communautaires subventionnés.</li>   <li>• Signer des protocoles d'entente avec les organismes communautaires soutenus en mission globale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS / Agences</b></li>   <li>• MSSS et Agences</li> </ul>	<p>Automne 2009</p> <p>Hiver 2010</p>
11) Procéder à un suivi rigoureux qui leur permet d'apprécier l'utilisation des sommes versées aux organismes communautaires. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et diffuser des outils de gestion communs (ex. : grille de reddition de comptes, formulaire PSOC, protocole d'entente).</li>   <li>• Bonifier le cadre de référence sur la reddition de comptes, en fonction des travaux menés au niveau gouvernemental.</li>   <li>• Effectuer un suivi rigoureux de l'utilisation des sommes versées aux organismes communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS / Agences</b></li>   <li>• <b>MSSS / Agences et SACAIS</b> en collaboration</li>   <li>• MSSS et Agences</li> </ul>	<p>Automne 2009 à hiver 2011</p> <p>Hiver 2011</p> <p>En continu</p>

## PLAN D'ACTION À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

RECOMMANDATIONS ET ACTIONS À PRENDRE RELATIVEMENT AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PORTANT SUR LE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ACCORDÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LES AGENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (VGQ 2008-2009, TOME I, CHAPITRE 3).

RECOMMANDATIONS	ACTIONS À PRENDRE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
12) Veiller à ce que les membres des conseils d'administration des organismes communautaires reçoivent de la formation. (MSSS et agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertorier les pratiques déjà existantes dans les régions et informer les regroupements d'organismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS et Agences</li> </ul>	Été 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et promouvoir l'utilisation des outils et des offres de formation pour les conseils d'administration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS</li> </ul>	Automne 2011
13) Procéder à des évaluations de programmes appliquées aux organismes communautaires, entre autres à des évaluations des principaux types d'organismes subventionnés. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude d'évaluabilité appliquée au secteur des organismes communautaires comprenant, notamment, le développement d'un cadre d'évaluation pour chaque secteur d'activité concerné.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS</b> / Agences et ÉNAP en collaboration</li> </ul>	Automne 2009
14) Encourager les organismes communautaires subventionnés à évaluer leurs activités, notamment en ce qui concerne le degré d'atteinte des objectifs et le degré de satisfaction des usagers à l'égard des services. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertorier et faire connaître les outils existants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS</li> </ul>	Été 2011
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les organismes communautaires qui veulent entreprendre une démarche d'autoévaluation en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS et Agences</li> </ul>	Automne 2011
15) Mettre en place un système d'information qui lui permette de cumuler les données relatives à la situation financière des organismes communautaires subventionnés, à leur clientèle et aux services qu'ils offrent. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se doter d'outils communs, afin de constituer une base de données informatisée.</li> <li>• Poursuivre l'implication du MSSS dans le processus visant l'implantation de la solution informatique telle que « Diapason ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MSSS et Agences</li> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> </ul>	Automne 2009  Selon l'état d'avancement du dossier au niveau gouvernemental
16) Connaître le total des sommes versées aux organismes communautaires par les entités du réseau. (MSSS en collaboration avec les agences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de cueillette de l'information concernant les ententes de service signées entre les CSSS ou les établissements et les organismes communautaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MSSS</b> / Agences</li> </ul>	Hiver 2011